

L'an deux mil dix, le vingt deux octobre à vingt heures cinquante cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Fabienne DOGIMONT

Présents : Didier VAILLANT, Jean-Louis MARSAC, Sylvie JOARY, Maurice MAQUIN, Djida TECHTACH (jusqu'à 22H11), Maurice BONNARD, Odile MARIN, Mamadou KONATE, Rosa MACEIRA, Patrice BOULAY, Barthélémy AGONHOUMEY, Carmen BOGHOSSIAN, Michèle RANVIER, Lydia JEAN (à compter de 21h00), Gourta KECHIT, Fabienne DOGIMONT, Roland BAUER, Laetitia KILINC, Cécile COQUEL, Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Thérèse EVERARD, Jamil RAJA, Thangammah BASKARAN, Maria SERRANO-AGUAYO, Shirley ALLAL-CURTHELEY

Représentés : Félix ZELPHIN pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Djida TECHTACH (à compter de 22H11) pouvoir à Didier VAILLANT, Ruddy ROBEIRI pouvoir à Mamadou KONATE, Serge LOTERIE pouvoir à Patrice BOULAY, Daniel AUGUSTE pouvoir à Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Jeannette M'BANI pouvoir à Barthélémy AGONHOUMEY, Sabrina HERRICHE pouvoir à Thérèse EVERARD,

Absents excusés : Nicole MAHIEU-JOANNES, Thierry OUKOLOFF,

Absents: Jean DUMAND, Mohamed ANAJJAR

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

1/Compte rendu

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2010

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2010 (Rapporteur : M. Vaillant)
Texte adopté à l'unanimité.

2/Compte-rendu

Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal. (Rapporteur : M. Vaillant).

Pour la période comprise entre 31 août 2010 et le 30 septembre 2010 les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 14 non préemptions – 10 contrats/conventions/marchés/avenants – 1 mise à disposition de locaux

Mme Lydia Jean arrive en séance à 21h00

3/Finances

Autorisation de signature - Contrat départemental 2010-2013

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil général du val d'Oise, relative au règlement des contrats départementaux, n° 1-07 du 15 janvier 2010,

VU le règlement des contrats départementaux,

CONSIDERANT le montant de l'enveloppe garantie par le Conseil général du Val d'Oise à la commune de Villiers-le-Bel pour des projets d'investissement dont le montant s'élève à 858 530€ par an, soit 3 434 120€ pour quatre ans,

CONSIDERANT que 35% de l'enveloppe, soit 1 201 944€ seront directement versés à la Communauté d'Agglomération de Val de France pour la réalisation de projets communautaires.

CONSIDERANT que la commune a également défini un programme comprenant 6 opérations nouvelles : Groupe scolaire Jean Jaurès, Groupe scolaire & centre loisirs G.Philippe, Extension école Michel Montaigne, Reconstruction école Louis Jouvot, Église mise en valeur et École Maternelle les Galopins, VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

- ADOPTE le projet de contrat départemental de la commune de Villiers-le-Bel proposé par le Département,
 - AUTORISE M. le Maire, à signer le contrat départemental 2010-2013 entre le Conseil Général du Val d'Oise et la commune de Villiers-le-Bel, nécessaire aux fins d'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Vaillant)
- Délibération adoptée à l'unanimité.

4/Finances

Décision modificative n°2- Budget principal de la ville 2010

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le budget 2010 approuvé par délibération du 19 février 2010,
VU la Décision Modificative n°1 de ce budget, approuvée par délibération du 25 juin 2010,
VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget de la ville 2010 annexée à la présente délibération.
 - ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 21 837 484,72 € au lieu de 20 363 633,98 €,
 - ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 33 136 212,36 € au lieu de 32 848 170,35 €,
- Soit une balance générale de : 54 973 697,08€ au lieu de 53 211 804,33 €. (Rapporteur : M. Marsac)
- Délibération adoptée à l'unanimité.

5/Finances

Subventions complémentaires aux associations

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 13 octobre 2010,

OCTROIE :

- une subvention de 2.500 € à l'association « Centre Départemental de Loisirs Jeunes du Val d'Oise », afin de l'aider financièrement dans son activité ;
- une subvention de 750 € à l'association « Union Nationale des Combattants », afin de les aider à financer l'achat d'un drapeau
- une subvention de 1.750 € à l'association « CAG Athlétisme », afin de l'aider financièrement dans son activité ;
- une subvention de 2.500 € au « Secours Populaire », afin d'aider financièrement la population pakistanaise en détresse suite aux coulées de boues ayant dévasté le pays fin août 2010 ;
- une subvention de 2.500 € à l'association « Le Cœur en Partage », afin d'aider financièrement la population pakistanaise en détresse suite aux coulées de boues ayant dévasté le pays fin août 2010. (Rapporteur : M. Marsac)

Mme Ranvier ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'association Secours Populaire.
Délibération adoptée à l'unanimité.

6/Enfance

Quotient familial (restauration) Accueils de Loisirs Sans Hébergement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

- ADOPTE le quotient familial et les tarifs municipaux afférents à la fréquentation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

Journée complète avec repas

Quotient par mois	A	B	C	D	E	F
	jusqu'à 300 €	de 301 € à 450 €	de 451 € à 600 €	de 601 € à 750 €	de 751 € à 900 €	supérieures à 901 €
Tarif d'une journée ADL avec repas	8,55 €	8,80 €	9,05 €	9,30 €	9,55 €	10,00 €

Demi-journée avec repas

Quotient par mois	A	B	C	D	E	F
	jusqu'à 300 €	de 301 € à 450 €	de 451 € à 600 €	de 601 € à 750 €	de 751 € à 900 €	supérieures à 901 €
Tarif d'une demi-journée ADL avec repas	5,95 €	6,20 €	6,45 €	6,70 €	6,95 €	7,40 €

- DIT que sans calcul du quotient et sans domiciliation avérée sur la commune le tarif maximum sera appliqué,

- DIT que ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2011. (Rapporteur : Mme Joary)

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/Politique de la ville

Atelier Santé Ville – Versement de Subvention

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ADOPTE les fiches actions annexées à la délibération,

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 228 euros à l'association RIVAGE et de 4100 euros à l'association Ensemble pour le Développement Humain dans le cadre de l'Atelier Santé Ville. (Rapporteur : Mme Maceira)

Délibération adoptée à l'unanimité.

8/Politique de la Ville :

CIVIQ 2 – Versement du solde de subventions aux associations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 15 avril 2010 intitulée CIVIQ 2 – Avances sur subventions aux associations,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

- ADOPTE le tableau joint à la délibération,

- AUTORISE M. le Maire à verser le solde des subventions allouées par le Conseil Général aux associations dans le cadre du CIVIQ 2, conformément au tableau annexé à la délibération. (Rapporteur : Mme Jean)

Délibération adoptée à l'unanimité.

9/Culture

Autorisation de signature – Convention pluriannuelle d'objectifs 2010/2012 ACTA/CG/Ville

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la politique engagée par le Conseil général du Val d'Oise en faveur du théâtre, en matière de création, de diffusion et de sensibilisation auprès des publics du département, ainsi que la volonté d'accompagner les communes du Val d'Oise intervenant dans ce domaine, et plus particulièrement dans l'Est du département.

CONSIDÉRANT l'action développée par la Ville de Villiers-le-Bel auprès de ses habitants en faveur de la sensibilisation, de la création et de la diffusion dans le domaine du théâtre.

CONSIDÉRANT la démarche artistique et culturelle de l'association ACTA-Compagnie Agnès Desfosses, sa volonté d'ancrer son projet artistique dans un lieu d'implantation où elle travaille depuis 20 ans, tout en développant une dimension nationale et européenne.

- APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2010/2012 entre le Conseil Général du Val d'Oise, la ville de Villiers-le-Bel et l'association ACTA, telle qu'annexée à la présente délibération,
 - AUTORISE M. le Maire à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs,
 - DIT que la ville sera représentée au Comité de Pilotage par l'adjoint à la Culture, l'adjoint aux Finances et le responsable du Service Culturel.
 - DIT que cette délibération annule et remplace celle relative à l'autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2010/2012 - ACTA/CG/Ville - présentée en séance du 17 septembre 2010. (Rapporteur : M. Vaillant)
- Délibération adoptée à l'unanimité.

10/Culture

Convention d'objectifs Ateliers d'éveil musical 2010/2011 avec l'association du Conservatoire de musique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 13 octobre 2010,

- AUTORISE M. le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs 2010/2011 avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel autour de la mise en place d'un atelier d'éveil musical.
 - AUTORISE M. le Maire à verser à l'Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel pour l'année 2010 une subvention de 3 800 € TTC correspondant à l'activité menée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 et pour l'année 2011, une subvention de 11 363,20 € TTC correspondant à l'activité menée du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. (Le montant de la subvention 2011 pourra être revu en fonction du bilan qualitatif et quantitatif fourni par l'Association).
 - AUTORISE M. le Maire à prendre en charge le renouvellement de certains équipements nécessaires au bon fonctionnement de cette activité dont le montant n'excédera pas 750 € TTC ainsi que les frais de communication relatifs à la promotion sur la ville de cette activité dont le montant n'excédera pas 500 € TTC. (Rapporteur : M. Vaillant)
- Délibération adoptée à l'unanimité.

11/Jeunesse

Programme d'actions « Coup de Pouce Clé »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 13 octobre 2010,

- APPROUVE le programme d'actions communales envisagé en 2010/2011 dans le cadre des clubs « Coup de Pouce Clé »,
 - AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention d'un montant de 38 854,39€ auprès de l'ACSE dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : Mme Joary)
- Délibération adoptée à l'unanimité.

12/Logement

Convention entre la ville et Val d'Oise Habitat déterminant les engagements des parties - Ensemble immobilier « Puits La Marlière »

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 17 septembre 2010 relative à la garantie d'emprunts pour 112 logements Villiers-le-Bel Puits La Marlière – Prêts PLAI sans Préfinancement,

VU la délibération du 17 septembre 2010 relative à la Garantie d'emprunts pour 455 logements Villiers-le-Bel Puits La Marlière – Prêts PLUS sans Préfinancement,
VU la délibération du 17 septembre 2010 relative à la Garantie d'emprunts pour 282 logements Villiers-le-Bel Puits La Marlière – Prêts PLS,
VU la délibération du 17 septembre 2010 relative à la Garantie d'emprunts pour 25 logements Villiers-le-Bel Puits La Marlière – Prêt PLS et prêt complémentaire au PLS sans préfinancement,
VU la proposition de convention de garantie d'emprunt- Commune de Villiers-le-Bel (95),

- APPROUVE la répartition des contingents conformément au tableau joint à la délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante entre la ville et Val d'Oise Habitat relative à l'opération d'acquisition-amélioration de 874 logements situés « Puits la Marlière ».
(Rapporteur : Mme Marin)
Délibération adoptée à l'unanimité.

13/Logement

Autorisation de signature - convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la Copropriété du Pré de l'Enclos II

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de convention « OPAH Pré de l'Enclos II »,
VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 13 octobre 2010,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée de la copropriété du Pré de l'Enclos II passée entre la commune, l'Etat et l'ANAH ainsi qu'à signer tout document afférent. (Rapporteur : Mme Marin)
Délibération adoptée à l'unanimité.

14/Logement

Demande de subventions à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement (DRIEA – ex DRE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 13 Octobre 2010,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions accordées dans le cadre du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) au titre de l'année 2010 et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : Mme Marin)
Délibération adoptée à l'unanimité.

15/Marchés publics

Autorisation de lancement du marché de location - maintenance de photocopieurs

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 et 56 à 59, et 71
VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 13 Octobre 2010,

- AUTORISE M. le Maire à lancer par voie d'appel d'offres ouvert de niveau européen une consultation relative à la location - maintenance de photocopieurs,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée à signer le marché de location, maintenance de photocopieurs à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres. (Rapporteur : M. Marsac)
Délibération adoptée à l'unanimité.

16/Rénovation urbaine

Autorisation de signature – Convention de partenariat avec « Unis-cité »

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010.

- APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et l'association Unis-Cité Ile de France,
 - AUTORISE M. le Maire à signer cette convention de partenariat pour la période 2010/2011 entre la commune et l'association Unis-Cité Ile de France,
 - AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 6 343 € à l'association Unis Cité comme contribution au fonctionnement de l'équipe de volontaires et à accorder une contribution volontaire en nature à hauteur de 3 840 €, au titre de la prise en charge des frais de repas des volontaires, obligatoire dans le cadre de la législation relative au Service Civique. (Rapporteur : M. Maquin)
- Délibération adoptée à l'unanimité.

17/ Rénovation urbaine du quartier des Carreaux

Prise en charge des frais induits par le changement d'adresse des locataires de la rue Lamartine dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine des Carreaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-28,

VU l'article R322-7 du Code de la Route,

VU l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules,

CONSIDERANT que dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux des voies nouvelles vont être réalisées et que les bâtiments actuellement situés aux n°s 14, 16 et 18 rue Lamartine vont changer d'adresse et devenir les n°s 6, 8 et 10 rue Arthur Rimbaud,

CONSIDERANT les conséquences financières de ces modifications de dénomination de voies pour les locataires des n°s 14, 16 et 18 rue Lamartine,

- DECIDE la prise en charge des frais induits par le changement d'adresse de 9 locataires de la rue Lamartine, soit 262, 50 € (240 € + 22,50 €), incluant les prestations suivantes : frais administratifs et frais de réalisation et de pose des nouvelles plaques d'immatriculation,
 - AUTORISE M. le Maire à verser directement à la société MULTI SERVICES ARC la somme correspondante de 240 € et à la Sous-préfecture de Sarcelles la somme correspondante de 22,50 €, dans le cadre du dispositif d'accompagnement du changement d'adresse de 9 locataires,
 - APPROUVE la convention à passer avec la Sous-préfecture de Sarcelles d'une part, et avec la société MULTI SERVICES ARC d'autre part, pour la mise œuvre du dispositif précité,
 - AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions. (Rapporteur : Mme Boghossian)
- Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme Djida Techtach quitte la séance à 22 h11 et donne pouvoir à M. Didier Vaillant.

18/ Rénovation urbaine du quartier des Carreaux

Autorisation de signature – Avenant n°1 au marché de construction du groupe scolaire Jean Jaurès – Lot n°6 « Electricité »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 26 juin 2009 – « Autorisation de signature - Marché de construction du groupe scolaire Jean Jaurès »

VU le code des marchés publics, notamment son article 20,

VU la proposition d'avenant n° 1 au marché de construction du groupe scolaire Jean Jaurès – Lot n°6 « Electricité »,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 21 Octobre 2010

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°1 au marché de construction du groupe scolaire Jean Jaurès – Lot n°6 « Electricité » avec l'entreprise STE PC, sise 9 rue de Paris – BP 80006 Moisselles – 95573 Domont Cedex et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Maquin)
- Délibération adoptée à l'unanimité.

19/ Rénovation urbaine du quartier des Carreaux

Autorisation de signature – Avenant simplifié n° 9 à la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du 25 juillet 2006 et son article 15-2,

VU la proposition d'avenant simplifié n° 9,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant simplifié n°9 à la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux et les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

20/ Rénovation urbaine – DLM/Cerisaie

Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la construction de la nouvelle école Louis Jovet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du 28 novembre 2008, 23 octobre 2009 et 19 février 2010,

VU la Convention Régionale au titre du Renouvellement Urbain signée le 7 mars 2008 avec le Conseil Régional d'Ile de France,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la Participation du Conseil Régional d'Ile de France, au titre du Renouvellement Urbain, pour la construction de la nouvelle école maternelle Louis Jovet et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : Mme Joary)

Délibération adoptée à l'unanimité.

21/Travaux

Enfouissement des réseaux EDF et France Télécom – Demande de subventions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le dossier de demande de subventions relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux EDF basse tension, France Télécom et Eclairage Public rue de Paris, avenues Pierre Sémard / de la Concorde (RD370),

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général et du SMDEGTVO pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux EDF basse tension, France Télécom et Eclairage Public rue de Paris, avenues Pierre Sémard / de la Concorde (RD370) ainsi qu'à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Maquin)

Délibération adoptée à l'unanimité.

22/Foncier

Acquisition de la parcelle cadastrée ZB n°86 située au nord du chemin rural n°10 dit du Coudray

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des domaines,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 7 octobre 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

-DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB n°86 appartenant à l'indivision PLAIDEAU et d'une superficie de 16 430 m², au prix de 24 645 €.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à l'acquisition de cette parcelle. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité.

23/Foncier

Acquisition de la parcelle cadastrée AK n°24 située rue Léon Blum

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des domaines,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 7 octobre 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

- DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AK n°24 appartenant aux conjoints Martin et d'une superficie de 2 377 m², au prix de 14 262 €.

- AUTORISE M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette acquisition. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité.

24/Foncier

Acquisition des parcelles cadastrées AB n°479 et 480 situées sentier des basses Fosses

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des domaines,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 7 octobre 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 13 octobre 2010,

- DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AB n°479 et 480 appartenant à la société SEGEPAM et de superficies respectives de 16 m² et 55 m², au prix de 1 € symbolique,

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à l'acte d'acquisition. (Rapporteur : M. Bonnard)

Délibération adoptée à l'unanimité.

25/Communauté d'agglomération

Rapport annuel d'activités de la communauté d'agglomération Val de France pour l'exercice 2009

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Val de France pour l'exercice 2009. (Rapporteur : M. Vaillant)

26/ Motion

Révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Val d'Oise

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, adopté en 2004, arrive à échéance à la fin de l'année. Le Préfet du Val d'Oise a en conséquence engagé la révision de ce document. Un projet de nouveau schéma départemental a été transmis pour avis à la communauté d'agglomération Val de France, compétente en matière de gestion et d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage.

Il faut rappeler que le schéma de 2004 prévoyait la réalisation de 1035 places de stationnement sur les 52 communes de plus de 5000 habitants du département, dont 95 places pour le territoire de Val de France.

Le projet de nouveau schéma départemental confirme la demande de l'Etat de faire réaliser 95 places sur le territoire de Val de France.

CONSIDERANT que l'aire d'accueil des gens du voyage qui était située avenue Emile Zola à Sarcelles, qui a fait l'objet en son temps d'investissements importants de la part de Val de France, a été vandalisée à deux reprises, ce qui a amené le maire de Sarcelles à prendre un arrêté de fermeture ;

CONSIDERANT que ce terrain est de surcroît occupé illégalement depuis plus d'un an ;

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, la communauté d'agglomération ne dispose pas de terrains susceptibles de répondre au schéma départemental ;

CONSIDERANT que les difficultés pour Val de France de répondre à la demande de l'Etat sont réelles ;

CONSIDERANT que le terrain de l'ancienne aire d'accueil est situé dans un endroit stratégique directement concerné par les projets d'aménagements liés au Grand Paris et en particulier par la

construction d'une grande salle sportive et culturelle de 20 000 places, mais aussi par la réalisation de l'avenue du Parisis;

CONSIDERANT que nos communes sont paralysées dans leur développement urbain par la réglementation interdisant les constructions à usage d'habitation dans les zones de bruit de l'aéroport de Roissy ;

CONSIDERANT que notre territoire est confronté à des contraintes sociales très fortes: pourcentage important de logements sociaux, taux de chômage élevé, programmes de rénovation urbaine lourde, revenu net imposable moyen par foyer fiscal faible ;

CONSIDERANT de surcroît, que la communauté d'agglomération comme les villes membres ont des contraintes budgétaires qui limitent leurs possibilités d'investissements pour longtemps. On peut remarquer à cet égard qu'accueillir 95 familles correspond à scolariser 300 enfants, ce qui nécessite la construction d'une école ;

CONSIDERANT que compte-tenu de ces éléments, le Conseil communautaire de Val de France a émis le 21 octobre dernier un avis défavorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, et a demandé au Préfet du Val d'Oise que la communauté d'agglomération soit dispensée de tout ou partie de la construction de 95 places d'accueil pour gens du voyage ; (Rapporteur : M. Vaillant)

Le conseil municipal émet le vœu :

- QUE le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage soit modifié pour tenir compte des éléments exposés ci-dessus,
- QUE le territoire de Val de France soit dispensé de tout ou partie de la construction de 95 places d'accueil pour gens du voyage.

Texte adopté :

Votes pour : 30 – Vote contre : 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.